

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

---

19 MARS 2024

---

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

RELATIF AU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 684 (2023-2024) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1 déposé par Mme Rachel Sobry, Mme Joëlle Kapompole, M. Laurent Agache.....	3
2	Amendement n° 2 déposé par Mme Rachel Sobry, Mme Joëlle Kapompole, M. Laurent Agache.....	3
3	Amendement n° 3 déposé par Mme Rachel Sobry, Mme Joëlle Kapompole, M. Laurent Agache.....	3

## **1 Amendement n° 1 déposé par Mme Rachel Sobry, Mme Joëlle Kapompole, M. Laurent Agache**

A l'article 40, §2, alinéa 2, les mots « du grade académique de doctorat » sont remplacés par les mots « d'un doctorat ».

A l'article 40, §2, alinéa 4, les mots « du grade académique de doctorat » sont remplacés par les mots « d'un doctorat ».

A l'article 40, §3, les mots « du grade académique de doctorat » sont remplacés par les mots « d'un doctorat ».

A l'article 40, §5, les mots « du grade académique de doctorat » sont remplacés par les mots « d'un doctorat ».

### *Justification*

Il s'agit de corriger une erreur matérielle.

## **2 Amendement n° 2 déposé par Mme Rachel Sobry, Mme Joëlle Kapompole, M. Laurent Agache**

A l'article 43, §4, alinéa 1er, 2°, les mots « sur base des avis rendus par les experts internationaux » sont supprimés.

### *Justification*

Il s'agit de corriger une erreur matérielle. En effet, il n'y a pas d'expert internationaux qui interviendront dans la sélection des candidatures pour des doctorats et des candidatures introduites dans le cadre du FRESH.

## **3 Amendement n° 3 déposé par Mme Rachel Sobry, Mme Joëlle Kapompole, M. Laurent Agache**

Au titre II, dans l'intitulé de la section 2 du chapitre 4, le mot « chercheurs » est remplacé par le mot « pairs ».

### *Justification*

Il s'agit de corriger une erreur matérielle.